

"VALORISEZ
FINANCIÈREMENT
VOS TRAVAUX
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE AVEC
LE DISPOSITIF
DU TERRITOIRE
D'ÉNERGIE TARN"



Territoire d'Énergie Tarn propose **à tous les acteurs publics éligibles** un dispositif commun pour **valoriser financièrement les travaux de rénovation énergétique** de leurs bâtiments avec la vente de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

CEE

CERTIFICATS
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

Grâce à son dispositif, Territoire d'énergie Tarn vous propose **une expertise neutre et gratuite** pour l'optimisation financière de vos travaux d'économies d'énergie.



QUE SONT LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ?

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie constitue depuis 2006 **l'un des instruments de la maîtrise de la demande énergétique**, en favorisant les économies d'énergie par le biais des vendeurs d'énergie.



Les obligations, imposées par l'Etat aux fournisseurs d'énergie et de carburants (les obligés), les incitent à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales et professionnels.



Les CEE comptabilisent les économies : plus l'économie d'énergie est importante ou plus elle dure dans le temps, plus le volume de CEE est grand.



Les collectivités réalisant des travaux de rénovation énergétique sur leur patrimoine sont génératrices d'économies d'énergie et par conséquent de CEE.



Les fournisseurs d'énergie ont un volume de CEE à obtenir et restituer à l'administration d'ici 2020. Si l'objectif n'est pas atteint, le fournisseur d'énergie doit verser de fortes pénalités.



Les collectivités territoriales ont la possibilité de vendre leurs CEE à ces obligés, soit de gré à gré, soit sur une place de marché dédiée aux CEE. En échange, elles obtiennent **une prime énergie** permettant le remboursement d'une part de l'investissement.

PAR LES TRAVAUX QU'ELLES ENTREPRENNENT, LES COLLECTIVITÉS SONT NATURELLEMENT ÉLIGIBLES AUX CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



QUEL EST L'INTÉRÊT DES CEE ?

Au-delà de la pertinence écologique du dispositif, les certificats d'économies d'énergie sont également un moyen de réaliser des économies importantes sur des gros travaux (isolation, étanchéité...). **Chaque mégawatt économisé peut rapporter entre 1 à 4 euros.**

Points de repère :



Les obligés : désignent les fournisseurs d'électricité, de gaz naturel, de GPL, de fioul, de chaleur et les vendeurs de carburants qui doivent réaliser des économies d'énergie sur leurs propres installations et celles de leurs clients.

kWhcumac (KiloWatt-heure cumac) : Quantité d'économies d'énergie calculée pour un équipement durant une durée de vie estimée et actualisée. Il sert de mesure pour les CEE. **Seuil minimum de dépôt de CEE fixé à 50 kWhcumac pour la période CEE en cours (2018 -2020).**

Opérations non éligibles aux CEE : la simple mise aux normes ou le respect d'obligations réglementaires, les équipements bénéficiant de subventions de l'ADEME, les énergies renouvelables électriques.

SE REGROUPER POUR VALORISER AU MIEUX LES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

En mutualisant ainsi les opérations, même les « petits travaux » peuvent être éligibles. Les adhérents au dispositif du SDET peuvent ainsi bénéficier :

- De conseils à l'obtention des CEE à moindre coût,
- D'une gestion des dossiers CEE simplifiée,
- De conditions pour atteindre le seuil minimum de dépôt,

- D'une valorisation financière optimale des opérations, en complément des économies d'énergies.

Le dispositif CEE du SDET est une opportunité financière pour les collectivités territoriales souhaitant mettre en œuvre des travaux d'économies d'énergie sur leur patrimoine.



Pour les collectivités, l'intérêt de se regrouper offre principalement deux avantages :

-atteindre le seuil minimal de dépôt.

-maximiser le prix de vente des certificats.

NOUS CONNAITRE

Territoire d'énergie tarn est le nouveau nom du Syndicat Départemental d'énergies du Tarn/SDET.

Fondé en 1937, Territoire d'Énergie Tarn est une collectivité territoriale regroupant l'ensemble des communes du département du Tarn. Il dispose de la propriété du réseau public de distribution en électricité et de gaz pour le compte des communes adhérentes et à ce titre, réalise les travaux d'électrification et de modernisation des réseaux.

Territoire d'Énergie Tarn s'engage à relever le défi de la transition énergétique en apportant conseils et solutions aux collectivités en matière de production

d'énergies renouvelables, de maîtrise de l'énergie, d'innovation et d'éco-mobilité.

Pour le compte de ses adhérents, Territoire d'Énergie Tarn offre son expertise technique et son assistance pour l'étude et la réalisation des projets d'efficacité énergétique et de développement des filières locales de production d'énergies renouvelables.

Dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie - CEE, le dispositif mis en œuvre par Territoire d'énergie Tarn permet la gestion et la vente des certificats pour le compte des collectivités territoriales membres du groupement.

Les CEE permettent d'investir dans des équipements économes et performants en apportant une aide complémentaire à la collectivité.

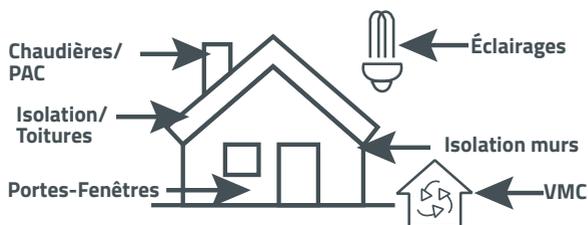
Par ce soutien financier, les CEE incitent les collectivités à économiser l'énergie et ainsi à agir contre les changements climatiques. Les cee permettent à la collectivité de justifier de ses actions auprès de ses administrés.

QUELLES OPÉRATIONS SONT ÉLIGIBLES AUX CEE ?

Le dispositif concerne plus de **200 travaux de rénovation énergétique** (isolation, chaudière, ventilation, éclairage, pompes à chaleur, fenêtres...),

répertoriés dans des fiches d'opérations standardisées qui précisent les conditions d'éligibilité et les modalités d'évaluation des économies d'énergie.

TRAVAUX ÉLIGIBLES :



LE DISPOSITIF DU SDET

Généralement, les collectivités disposent de budgets limités pour la rénovation énergétique de leur patrimoine. Sur une année, le seuil minimum de dépôt des CEE est difficilement atteignable sur des travaux de rénovation ponctuels.

Pour rentabiliser leurs travaux d'efficacité énergétique et faciliter l'accessibilité du dispositif, le SDET met à disposition son expertise pour accompagner les collectivités tarnaises dans la gestion et la vente de leurs Certificats d'Economies d'Énergie. La cession des certificats se fera au meilleur prix afin de garantir aux collectivités un retour sur leurs investissements.

Le SDET :

1. **accompagne** les collectivités à monter des dossiers complets et se porte garant de l'ensemble du processus.
2. **collecte** pour le compte des collectivités adhérentes les pièces nécessaires au dépôt de dossiers permettant d'obtenir des certificats d'économie d'énergie.
3. **vend** ces certificats de manière transparente **et reverse** le produit de la vente aux collectivités.

Comment obtenir vos CEE

Les collectivités territoriales peuvent déposer une demande de CEE auprès de l'Etat :

- Si elles justifient des travaux d'économies d'énergie éligibles au dispositif ;
- Si elles fournissent les documents demandés par les fiches d'opérations standardisées ;
- Si elles peuvent justifier d'un volume minimum de CEE ;
- Si les travaux ont été réalisés moins d'un an avant le dépôt des CEE.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ?

La collectivité doit signer la convention d'habilitation après approbation de son assemblée délibérante.

Ce document fixe les engagements du SDET et du bénéficiaire, ainsi que les conditions financières et la durée du partenariat. Il est pertinent d'approuver cette

convention en amont de vos projets.

A compter de l'adhésion au regroupement, une prise en charge des opérations de la période est réalisée, y compris, de manière rétroactive, pour les travaux conduits et achevés depuis moins d'un an.

Les documents sont disponibles sur le site du SDET : www.sdet.fr

COMMENT VALORISER UNE OPÉRATION ?

CONSEIL



IDENTIFICATION DES TRAVAUX

Contactez le SDET, au plus tôt, pour être conseillé sur tout projet de travaux potentiellement éligible aux CEE ainsi que les travaux en cours de réalisation.

- Préconisations techniques.
- Structuration de la procédure d'obtention des CEE.

TRAVAUX



RÉALISATION DES TRAVAUX

Choisissez un artisan qualifié (ou via votre régie) pour réaliser vos travaux

GESTION



A LA CLOTÛRE DES TRAVAUX

Collecte des documents de fin de travaux et mutualisation des dossiers de plusieurs adhérents pour le dépôt CEE

FINANCEMENT



Bénéficiez d'une prime énergie au meilleur prix par rétrocession de la vente des CEE

ÉCONOMIES



Réduisez votre facture et augmentez votre confort

NOUS CONTACTER

Territoire d'Énergie Tarn met à disposition l'ensemble des informations nécessaire aux collectivités qui le souhaitent.

Vous pouvez contacter les interlocuteurs suivants afin de bénéficier des renseignements nécessaires :

Pierre Calvet

p.calvet@sdet.fr

Josyan Fabjanczyk

j.fabjanczyk@sdet.fr

Également sur notre site internet :

www.sdet.fr/cee

Pour plus d'informations :

Site du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire :

www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie

2 rue Gustave Eiffel
Zone Albitech
81000 ALBI
Tél : 05 63 43 21 40
Fax : 05 63 54 46 31
contact@sdet.fr
www.sdet.fr

